

R É P U B L I Q U E   F R A N Ç A I S E

UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

# DIPLOME D'UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.613-2

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 18 mars 2011 créant ce diplôme

Vu les pièces justificatives produites par Mme AURELIE TIMINERI, née le 9 avril 1989 à MARSEILLE (013), en vue de son inscription au DIPLOME D'UNIVERSITE  
master of science in management

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **DIPLOME D'UNIVERSITE MASTER OF SCIENCE IN MANAGEMENT**

est décerné à **Mme AURELIE TIMINERI**

au titre de l'année universitaire 2011-2012.

*Le titulaire*

Fait à Marseille, le 29 avril 2013

*Le Président*



Yvon BERLAND

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

# MASTER

- Vu le code de l'éducation ;  
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;  
Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master ;  
Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'avis conforme du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;  
Vu le décret n° 2011-1010 du 24 août 2011 portant création de l'Université d'Aix-Marseille regroupant les universités Aix-Marseille-I, Aix-Marseille-II et Aix-Marseille-III, et stipulant que les biens, droits et obligations et les contrats des personnels des trois universités marseillaises sont transférés à l'Université d'Aix-Marseille ;  
Vu l'arrêté ministériel du 21 juillet 2009 relatif à l'habilitation de l'Université d'Aix-Marseille à délivrer des diplômes nationaux ;  
Vu les pièces justificatives produites par Mme AURELIE TIMINERI, née le 9 avril 1989 à MARSEILLE (013), en vue de son inscription au master ;  
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes et au stage prévus par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION**, à finalité PROFESSIONNELLE, Mention SCIENCES DU MANAGEMENT, spécialité MANAGEMENT DE LA COMMUNICATION D'ENTREPRISE

*mention assez bien*

est délivré à **Mme AURELIE TIMINERI**

au titre de l'année universitaire 2011-2012, et confère le **grade de master**,  
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Aix-en-Provence, le 11 avril 2013

*Le titulaire*

*Le Président*



Yvon BERLAND

*Le Recteur d'Académie,  
Chancelier des universités*



Bernard DUBREUIL

N° UAM 9818462  
/2013201113066